



53400 CRAON

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

01 SEPTEMBRE 2026
DP-n°2026-09/15-2°

Christophe LANGOUËT, Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n° 2026-04/87 du conseil communautaire en date du 7 avril 2026, relative aux délégations consenties au Président, et notamment :

Le 2° relatif aux **LOCATIONS**

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Considérant :

- La demande de Mme Vanina ROUSSEAU, sollicitant l'exonération de 4 mois de loyers du commerce (année 2026 : janvier, février, mars, avril) ;
- Les travaux programmés par le Pôle Eau et Assainissement de la CCPC sur la commune de Brains sur les Marches de décembre 2025 à avril 2026 ;
- La route barrée durant ces travaux et l'accès compliqué au commerce O' Point Cardinal ;
- La perte de chiffre d'affaires de Mme Vanina ROUSSEAU imputée à ces travaux ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Économie-Emploi-Agriculture-THD en date du 1^{er} juin 2026,

DÉCIDE

Article 1 :

▪ de procéder à une exonération de 4 mois de loyer (année 2026 : janvier, février, mars, avril) en faveur de Mme Vanina ROUSSEAU pour le commerce situé 2 place du Cardinal Suhard, 53350 BRAINS SUR LES MARCHES (loyer mensuel de 181,10€ HT/mois soit 724,40 € HT);

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 3 :

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Craon est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- ↳ La Sous-préfecture de Château-Gontier-sur-Mayenne,
- ↳ La Trésorerie de Château-Gontier-sur-Mayenne.

Fait à Craon, le 01 septembre 2026

Le Président,

Christophe LANGOUËT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260901-DP20260915-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2026

Affichage : 03/09/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

